

CAHIER DES CHARGES – LOGO "JE PRODUIS LOCAL – AGGLO PAYS D'ISSOIRE »



1. Objectifs du logo

Le logo "Je produis local – Agglo Pays d'Issoire" a pour but :

- de valoriser les producteurs exerçant leur activité sur le territoire,
- de permettre aux consommateurs d'identifier facilement les producteurs locaux sur les marchés et événements,
- de renforcer les circuits courts et de soutenir l'agriculture de proximité.

2. Périmètre géographique

Le producteur doit exercer son activité principale sur le territoire de l'Agglomération Pays d'Issoire (API).

3. Public concerné

Le logo s'adresse exclusivement aux producteurs :

- agricoles (statut GAEC, EARL, EI)
- transformateurs (SARL)
- structures d'insertion ou sociales produisant localement.

NB : La reconnaissance est attribuée au producteur, non à un produit spécifique.

4. Critères d'éligibilité

Pour obtenir le macaron, le producteur doit répondre aux critères suivants :

- **Production réalisée sur le territoire** de l'Agglo Pays d'Issoire (dans la limite de deux communes limitrophes) ;
- **Si revente d'autres produits** non issus de son exploitation, cela doit représenter **moins de 20%** du chiffre d'affaires de l'exploitation ;
- **Respect des réglementations** sanitaires et administratives en vigueur ;
- **Transparence sur l'origine** des matières premières ;
- Participation à la **dynamique locale** (vente à la ferme, marchés, événements, visites, etc.).

Sous accord de la commission d'attribution, les deux critères suivants pourront faire preuve de souplesse :

- L'éloignement géographique
- Le pourcentage de production non locale dans le chiffre d'affaires. Ce dernier pourra aller jusqu'à 50% sous justification argumentée (ex : autres produits d'origine Auvergne, production introuvable sur le territoire, etc.)

5. Modalités d'attribution

- Dépôt d'un dossier de candidature (fiche d'identité de l'exploitation) ;
- Examen par la commission d'attribution (composé de représentants de l'API, de producteurs, d'organisateur de marché, etc.) ;
- Attribution du macaron auto-collant annuel (visuel officiel) à afficher sur les stands et outils de communication du producteur.

6. Utilisation du logo

Le producteur s'engage à utiliser le macaron uniquement dans le cadre de son activité locale et dans le respect des valeurs portées par le logo.

Toute utilisation abusive pourra entraîner le retrait du droit d'usage.

Le logo est valable pour une durée de 2 ans et devra faire l'objet d'un renouvellement.

7. Engagement du producteur

Je soussigné(e) [Nom du producteur] _____, m'engage à **respecter les critères du logo "Je produis local – Agglo Pays d'Issoire"**, à **utiliser le macaron de manière appropriée** et à **informer l'équipe référente de toute modification ou changement majeur** de mon activité.

Je soussigné(e) [Nom du producteur] _____, atteste sur l'honneur transmettre, **en toute transparence, des informations véridiques** via le formulaire de candidature.

Fait à _____, le _____

Signature :

8. Évolutivité

Le présent cahier des charges pourra évoluer en concertation avec les producteurs du territoire.